

SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024
DÉLIBÉRATION N°2024-028

CREATION DE 3 EMPLOIS NON PERMANENTS

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCATION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	20	26	20/06/2024	20/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, **Maire**.

Étaient également présents : Patricia NICOLAS, Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, **Adjoints au Maire** ;

Ainsi que : Odile PARRENO, Dimitri CORTES, Laure COMTE-BERGER, Eva BOCCABELLA, Julien LETOFFE, Gaëlle RICHARD, , Anthony SUBER, Jean-Yves LAUGIER, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Maryse TORT, **Conseillers Municipaux**

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Isabelle DUCRY	qui donne pouvoir à	Laure COMTE-BERGER
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Laurent MUS	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Clotilde COUDENNE
Jean Louis TARTEVET
Michel PERRAND

Secrétaire de séance :

Julien LETOFFE

Il est exposé au Conseil Municipal que l'activité des services peut connaître des moments où le personnel permanent ne suffit pas. Il apparaît nécessaire de renforcer momentanément certains services.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} juillet 2024, trois emplois non permanents à temps complet d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité :

- 2 agents techniques
- 1 agent administratif

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire relevant des grades d'adjoint technique territorial et d'adjoint administratif territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial, en date du 18 juin 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **CRÉE** deux emplois non permanents relevant, pour le premier, du grade d'adjoint technique territorial, pour le second, du grade d'adjoint administratif territorial.
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget en cours.
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Le Maire,
Jean BERARD



Le secrétaire de séance,
Julien LETOFFE

RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2024-028	Création de 3 emplois non permanents	Pour :	20	
		Contre :	6	Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Antoine GARCIN
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication